

LISTE DES PIÈCES POUR LE TRANSFERT DES TAXIS COLLECTIFS AU REGISTRE DU COMMERCE

Pour la voiture

- 1 copie de l'inscription au Registre des Transports
- 1 copie de la licence
- 1 copie de la carte grise
- 1 copie du permis de conduire

Pour l'adresse professionnelle

- Copie du titre de propriété ou autorisation du propriétaire ou certificat de résidence ou quittance d'eau, d'électricité, téléphone au nom du chef d'entreprise.

Pour la personne

- Extrait d'acte de naissance datant de moins de 3 mois ou copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité + original
- 1 attestation sur l'honneur de non-condamnation
- Carte d'immatriculation de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
- Si mandataire : pouvoir + pièce d'identité

Si personne marié:

- Extrait de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois
- Si contrat de mariage : extrait du contrat de mariage datant de moins de 3 mois

Si personne divorcé ou séparé de corps:

- Extrait de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois avec la mention du jugement ou extrait de mariage datant de moins de 3 mois avec la mention du jugement.

FRAIS

- CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT :
 - REGISSEUR des recettes du T.G.I. de Fort-de-France :
- (Si paiement en espèces, se munir de la somme exacte)

CENTRE DE FORMALITE DES ENTREPRISES- REPERTOIRE DES METIERS

Réception du public : du lundi au vendredi de 8 à 12h sauf le jeudi